

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [5]

Artikel: Neuchâtel

Autor: C.C. / Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

NEUCHÂTEL

Arlette Perrinjacquet n'est plus

Originaire de Travers, tout juste d'avant guerre, Arlette a touché à tout : « un pinceau d'Arts graphiques, une bonne saison de paysannerie, un apprentissage d'infirmière à bonne Source » ; instrumentiste en salle d'op., puis ouvrière d'usine, elle parvient à acheter « avec trois sous et un emprunt » une machine offset... Elle entre dans une imprimerie pour faire des paquets, ouvre l'œil et tend l'oreille, apprend à faire les films et les montages, et commence chez elle à imprimer sérieusement. Elle rencontre l'AMCF et imprime — en bleu — sa première **Mère Veille**. Et à côté, elle fait du dessin, de la peinture, de la photo et écrit des poèmes. C'est elle aussi qui a encouragé les mères chefs neuchâteloises pour remettre sur pied le groupe qui allait s'écrouler. Elle qui n'était pas seulement artiste et poète, mais aussi refuge pour les malheureux...

Arlette n'est plus, et s'en vont avec elle son optimisme, sa joie de vivre et sa disponibilité sans limites. Pour les mères chefs de famille, et pour toutes celles qui l'ont connue, c'est une perte et un chagrin à la mesure de ce qu'elle était : une amie irremplaçable, une nature exceptionnelle.

c. c.

La Mère Veille n° 5 a publié son autoportrait (accompagné de son poème « Le bateau ») dont nous tirons les citations ci-dessus.

Chez les consommatrices neuchâteloises

Eau secours !

Slogan qui exprime bien ce qu'il veut dire. Choisi par les consommatrices neuchâteloises comme thème central de leur assemblée cantonale annuelle, il a attiré un nombreux public mixte duquel partirent une foule de questions témoignant des graves préoccupations que suscite chez nous la pollution des eaux par les phosphates.

Ce sujet fut traité sous ses divers aspects, d'une part expérimental, par Mme I. Gardiol vice-présidente de la FRC qui parla des expériences de paysannes et consommatrices vaudoises dans l'emploi de lessives sans phosphates. Puis des points de vue scientifique, et plus spécialement chimique, biologique et polluant, aussi bien que financier (coût des stations d'épuration) par les spécialistes que sont MM. J.-J. Misez, Dr ès sciences, B. Matthey, Dr ès sciences et R. Stettler chimiste des eaux de la Ville de Neuchâtel.

Il est essentiellement ressorti de ce débat qu'il importe d'agir à la source, c'est-à-dire d'obtenir des fabricants qu'ils lancent sur le marché des produits de lessive exempts de phosphates et que les ménagères, de leur côté, s'astreignent à une discipline rigoureuse soit en retournant à la pratique de nos grands-mères (soude et savon) ou bien en n'utilisant que des poudres à lessive à très faible pourcentage de phosphates. Déjà le Conseil fédéral a décidé que la teneur des détergents en phosphates doit être réduite de 20 % jusqu'au 1^{er} octobre 1981, puis encore de 10 % jusqu'au 1^{er} janvier 1982. C'est un premier pas, mais il n'est pas suffisant. Il existe d'ailleurs déjà un ou deux produits de lessive sans phosphates. En outre, dans le canton de Neuchâtel, l'Association cantonale des droguistes s'est déclarée prête à mettre en vente dans ses magasins les lessives sans phosphates.

Précédant ce débat, l'assemblée statutaire des consommatrices neuchâteloises a pris connaissance des rapports d'activité de la présidente, Mme M.A. Crelier, des représentantes de nombreuses commissions, cantonales ou romandes, des responsables des sept groupes régionaux, qui tous dénotent un travail riche en initiatives et certainement efficace dans les divers domaines de la consommation (alimentation, santé, énergie, logement, éducation, information, etc.). Elle a remercié la trésorière, Mme M. Givord qui désire être relevée de ses fonctions après sept ans de fidèle collaboration et a nommé, pour lui succéder, Mme M. Greub.

Jenny Humbert-Droz

Les élections au Grand Conseil neuchâtelois

A comparer les résultats de ces élections dans le Haut et le Bas du canton, en ce qui concerne le nombre de candidates élues, on est amené à des constatations assez surprenantes, mais certes suggestives.

Nous remarquons en effet que les montagnes neuchâteloises, réputées progressistes dans le domaine des droits de la femme, sont en recul, alors que les districts du Bas marquent une avance intéressante.

Les causes ? Evidemment et avant tout la récession qui touche durement les régions de la montre où la population a perdu déjà plusieurs milliers d'habitants dans les deux cités horlogères. Faut-il attribuer à cette détérioration une indifférence assez répandue pour des causes qui postulent un renouveau social ou politique ? Il est en tout cas certain que la cause des femmes n'est pas à la pointe du combat dans la recherche d'une société plus juste et que la population, même ouvrière, fait preuve d'un désintéressement évident à l'éligibilité des femmes. Nous devons prendre conscience de cette réalité. Elle ne pourra être surmontée que par l'exemple dans la pratique.

Une seconde remarque : les partis dits bourgeois (radicaux et libéraux) n'obtiennent aucun mandat féminin dans les deux districts des Montagnes, mais ils remportent cinq sièges dans le seul district de Neuchâtel. Quant aux socialistes, ils augmentent sensiblement le nombre de leurs députées, tant dans les Montagnes (3) que dans le Bas (5), au point qu'à l'échelle cantonale les députées socialistes forment les 2/3 de la représentation féminine au Grand Conseil. Les populistes perdent le seul siège féminin qu'ils avaient encore.

Nous enregistrons donc dans l'ensemble, les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Sur 29 candidates en liste, 15 sont élues soit | |
| dans le district du Locle | 1 |
| dans le district de La Chaux-de-Fonds | 2 |
| dans le district du Val de Travers | 0 |
| dans le district de Val de Ruz | 1 |
| dans le district de Boudry | 2 |
| dans le district de Neuchâtel | 9 |
| TOTAL | 15 |

ce qui représente une augmentation de 6 sur la précédente députation féminine, soit une progression de 66,6 % — résultat fort satisfaisant en dépit des quelques réserves énoncées.

Jenny Humbert-Droz

VAUD

Grand Conseil : une présidente

Dès le 4 mai*, et pour une année, le Grand Conseil vaudois sera présidé par une femme.

Docteur ès sciences physiques et naturelles, Marguerite Narbel a commencé sa vie active dans la recherche. Puis, chargée de cours en cytogénétique, elle a enseigné à l'Université de Genève de 1963 à 1975. Dès 1969, elle assume également la direction de l'Ecole cantonale vaudoise de laborantines et laborants médicaux, à la création et au développement de laquelle elle a pris une part déterminante. Quittant récemment la direction de cette école, elle a tenu à être remplacée par une femme.

Entrée en politique en 1970, elle a été aussitôt élue députée au Grand Conseil. Elle a fait partie de la Commission de gestion pendant deux ans et d'un certain nombre d'autres commissions, comme chaque député, dit-elle, car elle est très modeste. Féminine et féministe, elle a su s'imposer à ses collègues qui l'ont choisie pour présidente pour la fin de la législature, tâche qu'elle accomplira excellemment avec l'autorité souriante et l'intelligence vive qu'on lui connaît.

A. P.

* très probablement, faut-il ajouter, car nous écrivons cet article le 15 avril et il serait prudent de ne pas préjuger d'une élection qui a lieu... le 4 mai !